

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****LO RIDER 1E57****Pied à restitution d'énergie pour amputation
basse de jambe****Avis de radiation****LPPR****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 25 novembre 2025**

Faisant suite à l'examen du 25 novembre 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 25 novembre 2025

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société OTTO BOCK FRANCE informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de LO RIDER 1E57 détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
2711975	Pied à restitution d'énergie LO RIDER 1E57	1E57=LR2211-09N ; 1E57=LR2212-09N ; 1E57=LR2222-09N ; 1E57=LR2223-09N ; 1E57=LR2234-09N ; 1E57=LR2245-09N ; 1E57=LR2311-09N ; 1E57=LR2312-09N ; 1E57=LR2323-09N ; 1E57=LR2334-09N ; 1E57=LR2345-09N ; 2C5=L22/15 ; 2C5=L22/4 ; 2C5=R22/15 ; 2C5=R22/4 ; 2C5=L23/15 ; 2C5=L23/4 ; 2C5=R23/15 ; 2C5=R23/4

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Selon l'entreprise, il prendra effet le 1^{er} décembre 2025. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

LO RIDER 1E57, 25 novembre 2025Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr